# CDEN du 10 février 2017



# **Déclaration FCPE**

Monsieur le vice-Président du Conseil Départemental, Monsieur le Directeur Académique,

## Livret scolaire et fracture numérique

Le nouveau livret scolaire numérique suscite des questions de la part des parents. Les parents sont-ils ou vont-ils être complètement informés des informations qu'il contient, dont certaines plutôt sensibles, de leur utilisation et de la durée de conservation , conformément à la Loi Informatique et Libertés ?

L'administration numérique, constitue indéniablement un progrès pour l'accès à l'administration, mais la fracture numérique accentue les inégalités sociales. Et c'est encore plus criant à l'école. Les ENT, l'affectation au lycée, APB, et maintenant le livret scolaire numérique, et le bulletin trimestriel.

Quand le bulletin trimestriel est numérique, on fait des économies, mais les familles (et les enfants en premier lieu) qui n'ont pas l'équipement adéquat se trouvent exclues et se voient stigmatisées à devoir demander qu'on leur imprime un exemplaire papier!

Il nous semble important de rappeler les droits des usagers en la matière, en effet tant que le formulaire Cerfa d'inscription ne prévoira pas la case "Ne souhaite pas recevoir les informations sous forme papier", il faudrait systématiquement proposer le bulletin et toute communication sur papier.

#### Scolarisation des MIE

Des mineurs isolés étrangers sont hébergés dans des hôtels et pris en charge par le COS. Ces enfants ont été testés mineurs, parfois même deux fois (dans un autre département puis en Gironde), nous ne comprenons pas comment est-il possible qu'ils attendent d'être scolarisés depuis le mois de juin dernier, à l'hôtel sans autre activité. Ils sont désireux d'apprendre, un grand nombre sont francophones et certains ont même un projet professionnel. Vont-ils être pris en charge par le CASNAV, afin que leur soit rapidement proposée une affectation dans un établissement, ou une formation professionnelle?

## Scolarisation dans le 1er degré

Sur le même sujet de la scolarisation obligatoire, nous souhaitons attirer votre attention sur les difficultés de scolarisation des enfants de familles de gens du voyage sur certaines communes, les médias s'en sont fait l'écho. On observe cependant, que sur une même commune certaines écoles les accueillent, et d'autres non. Il nous paraît urgent de rappeler aux communes l'obligation de scolariser chaque enfant dans l'école du secteur où résident ces familles.

Le non respect de cette obligation crée des concentrations importantes d'enfants allophones à intégrer dans les mêmes écoles où les UPE2A sont saturés, ce qui on le craint peut créer des difficultés, malgré l'énergie et le dévouement des équipes pédagogiques.

### UPE2A dans le 2nd degré

Ce qui nous amène au sujet des UPE2A, dans le 2<sup>nd</sup> degré où l'immersion en classe ordinaire ne peut suffire pour les besoins d'apprentissage de la langue française des élèves allophones. Le nombre de ces unités est insuffisant, au collège Aliénor de Bordeaux il y a une UPE2A mais il y a autant d'élèves qui ne peuvent en bénéficier. Nous pensons (et nous ne sommes probablement pas les seuls), que des moyens supplémentaires sont nécessaires pour faire face à ce besoin, qui

complique le fonctionnement des classes.

A ce sujet nous nous interrogeons fortement sur les conséquences, en termes de mixité, de la nouvelle sectorisation du lycée Brémontier qui va inclure le secteur du collège Aliénor. Compte tenu des difficultés actuelles sur le lycée, nous attendons des autorités qu'elles anticipent sur les évolutions et problématiques à venir.

Merci pour votre écoute.